

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV PLUS
ARRETEE AU 31/12/2008**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2008,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 24 février 2006 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV PLUS» pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 2.238.077, un actif net D : 2.229.425 et un bénéfice de la période de D : 19.523.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 31 Décembre 2008, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2008, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
FINOR**

BILAN
arrêté au 31 / 12 / 2008

ACTIF	Note	31/12/2008	31/12/2007
Portefeuille-titres	4	1 668 557	1 781 046
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		47	50
Obligations et valeurs assimilées		1 567 841	1 680 326
Tires des Organismes de Placement Collectif		100 669	100 670
Placements monétaires et disponibilités		569 520	668 296
Placements monétaires	6	563 350	655 050
Disponibilités		6 170	13 246
Créances d'exploitation		-	4 186
TOTAL ACTIF		2 238 077	2 453 528
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	4 621	4 748
Autres créditeurs divers	9	4 031	74 583
TOTAL PASSIF		8 652	79 331
ACTIF NET			
Capital	12	2 145 759	2 284 464
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		83 666	89 733
ACTIF NET		2 229 425	2 374 197
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 238 077	2 453 528

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31 / 12 / 2008

Note	Période du	Période du	Période du	Période du
------	------------	------------	------------	------------

		<i>01/01</i> <i>au 31/12/2008</i>	<i>01/01</i> <i>au 31/12/2008</i>	<i>01/10</i> <i>au 31/12/2007</i>	<i>01/01</i> <i>au</i> <i>31/12/2007</i>
Revenus du portefeuille-titres	5	23 200	94 064	24 737	99 397
Revenus des obligations et valeurs assimilées		21 219	86 082	22 769	93 517
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		1 981	7 982	1 986	5 880
Revenus des placements monétaires	7	3 341	11 162	2 751	12 119
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		26 541	105 226	27 488	111 516
Charges de gestion des placements	10	(5 436)	(21 412)	(5 586)	(22 755)
REVENU NET DES PLACEMENTS		21 105	83 814	21 902	88 761
Autres produits		46	212	69	1 020
Autres charges	11	(544)	(2 141)	(559)	(2 276)
RESULTAT D'EXPLOITATION		20 607	81 885	21 412	87 505
Régularisation du résultat d'exploitation		52	1 781	6 983	2 228
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		20 659	83 666	28 395	89 733
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(52)	(1 781)	(6 983)	(2 228)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 084)	(1 653)	(1 269)	(4 664)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	4 648	-	2 694
RESULTAT DE LA PERIODE		19 523	84 880	20 143	85 535

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 31 / 12 / 2008

	<i>Période du 01/10</i> <i>au 31/12/2008</i>	<i>Période du 01/01</i> <i>au 31/12/2008</i>	<i>Période du 01/10</i> <i>au 31/12/2007</i>	<i>Période du 01/01</i> <i>au 31/12/2007</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	19 523	84 880	20 143	85 535
Résultat d'exploitation	20 607	81 885	21 412	87 505
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 084)	(1 653)	(1 269)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	4 648	-	2 694
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(17 401)	(229 652)	196 600	241 368
Souscriptions				
- Capital	352 625	2 668 745	467 558	2 016 040
- Régularisation des sommes non distribuables	14 530	50 771	19 555	39 860
- Régularisation des sommes distribuables	12 611	118 236	17 187	67 116

Rachats				
- Capital	(369 354)	(2 891 869)	(285 537)	(1 786 608)
- Régularisation des sommes non distribuables	(15 254)	(59 080)	(11 959)	(30 152)
- Régularisation des sommes distribuables	(12 559)	(116 455)	(10 204)	(64 888)
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 122	(144 772)	216 743	326 903
ACTIF NET				
En début de période	2 227 303	2 374 197	2 157 454	2 047 294
En fin de période	2 229 425	2 229 425	2 374 197	2 374 197
NOMBRE D' ACTIONS				
En début de période	54 158	59 537	54 596	53 309
En fin de période	53 722	53 722	59 537	59 537
VALEUR LIQUIDATIVE	41,499	41,499	39,878	39,878
TAUX DE RENDEMENT	0,91%	4,07%	0,91%	3,84%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31/12/2008

(Unité en Dinar tunisien)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2008, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.8- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.9- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2008 ou à la date antérieure la plus récente.

3.10- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.11- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

SICAV PLUS

17,Rue Jérusalem 1002 Tunis

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2008, à D: 1.668.557, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008	% Actif net
Actions,valeurs assimilées & droits rattachés		46	47	0.00%
Actions, valeurs assimilées &droits rattachés admis à la cote		46	47	0.00%
<u>Actions</u>				
TPR	10	46	47	0.00%
Obligations des sociétés et valeurs assimilés		1 521 123	1 567 841	70.32%
Obligations des sociétés		270 000	280 712	12.59%
SKANES BEACH 2003 A	1500	90 000	92 932	4.17%
TUNISIE LEASING 2008-1	300	30 000	30 791	1.38%
TUNISIE LEASING 2007/2	600	60 000	62 890	2.82%
AMEN BANK 2006	1000	90 000	94 099	4.22%
Bons du Trésor Assimilables		1 251 123	1 287 129	57.73%
BTA 03 2012 6.00%	150	150 600	157 017	7.04%
BTA 10 2013 6.10%	50	50 400	50 946	2.29%
BTA 04 2014 7.50%	442	463 031	475 173	21.31%
BTA 07 2014 8.25%	443	451 322	462 488	20.74%
BTA 02 2015 7.00%	60	62 220	65 519	2.94%
BTA 07 2017 6.75%	25	24 750	25 394	1.14%
BTA 05 2022 6.9%	50	48 800	50 592	2.27%
Titres des Organismes de Placement Collectif		100 000	100 669	4.52%
Parts des Fonds Communs de créances				
BIAT CREDIMMO 1	100	100 000	100 669	4.52%

SICAV PLUS

17,Rue Jérusalem 1002 Tunis

Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 23.200 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2008, contre D: 24.737 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2007, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 4 2008	Trimestre 4 2007
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	2 946	2 876
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts	18 273	19 893
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>		
- intérêts	1 981	1 968
TOTAL	23 200	24 737

Note 6 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2008 à D : 563.350 contre D: 655.050 au 31.12.2007, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008	% Actif net
Dépôt à vue		413 000	414 478	18.59%
Amen bank posteur		413 000	414 478	18.59%
Billet de trésorerie	150 000	148 154	148 872	6.68%
Tunisie Factoring au 25/02/2009 (au taux de 6,25%)	150 000	148 154	148 872	6.68%
Total général	150 000	561 154	563 350	25.27%

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2008 à D : 3.341, contre D : 2.751, pour la période allant du 01.10 au 31.12.2007, et présente le montant des intérêts courus au titre du quatrième trimestre 2008 sur les dépôts à vue et les billets de trésorerie, et se détaille comme suit :

SICAV PLUS

117, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2008 à D : 4.621 contre D : 4.748 au 31.12.2007 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2008 qui se détaille ainsi :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Montant HT	4 607	4 734
TVA	829	852
TOTAL	<u>5 436</u>	<u>5 586</u>
Retenue à la source	815	838
Net à payer	<u>4 621</u>	<u>4 748</u>

Note 9 : Autres Créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2008 à D: 4.031 contre D: 74.583 au 31.12.2007 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Redevance CMF	187	189
Retenues à la source à payer	815	838
Solde des souscriptions et des rachats de la journée du 31 Décembre	3 029	-
Achat titres à payer	-	73 556
TOTAL	<u>4 031</u>	<u>74 583</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2008 à D: 5.436 contre D: 5.586 pour la même période de l'exercice précédent et représente la commission de gestion facturée par Tunisie valeurs au titre du 4ème trimestre 2008.

Note 11 : Autres charges

SICAV PLUS

117, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Note 12 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2008, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2007

Montant	2 284 464
Nombre de titres	59 537
Nombre d'actionnaires	848

Souscriptions réalisées

Montant	2 668 745
Nombre de titres émis	69 552
Nombre d'actionnaires nouveaux	266

Rachats effectués

Montant	(2 891 869)
Nombre de titres rachetés	(75 367)
Nombre d'actionnaires sortants	(289)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 653)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	4 648
Régularisation des sommes non distribuables	456
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	89 733
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(8 765)

Capital au 31.12.2008